

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

En s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne....	20
Réclames, —	30
Faits divers —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 8 JUILLET

L'ÉGLISE ET LES PETITS

Le socialiste Paul Lafargue, qui vient d'être condamné, avec le citoyen Culine, par la Cour d'assises du Nord, pour avoir provoqué les désordres de Fourmies, a fait au cours des débats une déposition qui mérite d'être signalée.

Il ne faut pas oublier que le docteur Paul Lafargue est le gendre du célèbre socialiste allemand, Karl Marx, et ami intime de Jules Guesde.

Le président l'a interrogé en ces termes :

« Le 11 avril dernier, vous êtes venu tenir à Fourmies une réunion dans laquelle vous auriez dit notamment : « Autrefois, il y avait deux castes : le noble et le cerf ; le noble habitait le château, le cerf une tanière. Il était mené sous le fouet. »

Ce citoyen Lafargue a répondu :

« Cette citation est absolument inexacte.

« J'ai trop étudié l'époque féodale pour pouvoir dire que le cerf habitait des tanières et qu'on le menait à coups de fouet.

« J'ai rappelé moi-même, dans la *Nouvelle Revue*, que le seigneur restait associé aux chances du laboureur et que la rente de la terre n'était établie qu'après la récolte et d'après la récolte.

« J'ai même cité les livres de certains écrivains catholiques à l'appui de cette opinion. Je ne me serais pas contredit aussi grossièrement.

« J'ai dit et je maintiens que, sous l'ancien régime, l'artisan était dans une situation bien meilleure que sa situation d'aujourd'hui.

« L'Eglise lui assurait chaque année cinquante-deux dimanches et trente-huit jours fériés, au total quatre-vingt-dix jours de repos.

« Cette protection des petits est une des causes de l'irrégularité de la bourgeoisie.

« Je n'ai jamais dit qu'une chose, c'est que le 1^{er} Mai allait rendre à la classe ouvrière des jours de fête et de réjouissance, et j'ai engagé les ouvriers à s'y préparer. J'ai rappelé qu'au moyen âge l'Eglise encourageait les fêtes et laissait danser dans la nef. »

Voilà le témoignage d'un des chefs du parti socialiste révolutionnaire. Nous avons cru devoir le signaler, car il contribue à révéler, chez les personnes qui étudient les questions sociales, une heureuse disposition à écarter les vieux préjugés, pour examiner avec une certaine impartialité l'ancienne organisation sociale de la France et rendre justice à l'action bienfaisante de l'Eglise.

Naguère encore, il était généralement admis, non seulement dans les rangs révolutionnaires, mais aussi dans certains milieux qui se flattent d'être conservateurs, que rien de bon ne date d'avant 1789.

Aujourd'hui, on commence à reconnaître que la « société moderne » ferait bien de beaucoup emprunter à « l'ancien régime ».

La puissance de la vérité force le diable lui-même à louer Dieu.

A LA CHAMBRE

Mardi soir, 7 juillet.

On vote, on vote, on vote.

C'est d'abord des droits sur les papiers, les cartons, les livres, les albums, les journaux, les gravures estampes, les lithographies, les cartes géographiques, la musique.

Puis des taxes sur les peaux, les pelleteries, les cuirs, les chaussures, la sellerie, la maroquinerie, etc.

Puis encore, des droits sur l'orfèvrerie, la joaillerie, la bijouterie, l'horlogerie, les machines et mécaniques, les instruments de musique, les cordes harmoniques.

Cela fait, la Chambre revient aux fils et bourres de soie. Les chiffres proposés par la Commission sont adoptés sans débat.

Sont également votées des taxes sur les lunettes, lorgnons, éventails, boutons, allumettes, cheveux ouvrés, fleurs artificielles, ouvrages de mode, parapluies, parasols, etc.

Ayant ainsi bien travaillé, la Chambre va déjeuner.

A deux heures, nouvelle séance. Une intéressante discussion s'engage sur les taxes proposées sur les raisins secs.

Un amendement de M. Le Cour tendant à exempter de tout droit les raisins secs destinés aux piquettes de ménage avait été renvoyé, la semaine dernière, à la Commission du budget. De plus, une proposition de M. Millerand abolissant le droit de fabrication pour les raisins secs avait été adopté.

La Commission ayant, dans l'intervalle, révoqué la taxe proposée sur les raisins, vient maintenant demander à la Chambre de rétablir un droit de fabrication de 3 francs qui viendra s'ajouter au droit de 15 francs demandé sur les raisins secs eux-mêmes.

MM. Peytral et Millerand protestent contre le rétablissement de la taxe de fabrication. De son côté, M. Le Cour sollicite la Chambre de statuer, séance tenante, sur son amendement, malgré l'opposition de M. Casimir-Perier, qui demande l'ajournement jusqu'au vote de la loi de finances.

En fin de compte, la Commission l'emporte sur toute la ligne. Les taxes qu'elle propose sont votées par 352 voix contre 170, et la Commission du budget obtient de garder dans ses cartons l'amendement de l'honorable M. Le Cour.

Au début de la séance, la Chambre a fixé à vendredi la discussion de la loi des quatre contributions. Le Parlement est pressé de prendre ses vacances.

DANTON AU SÉNAT

Tandis qu'au Palais-Bourbon on consacrait la séance à la discussion des raisins secs, au Luxembourg vive agitation. La flétrissure infligée par le vénérable parrain de la Constitution républicaine à Danton, ministre de la justice lors des massacres de Septembre qui durèrent cinq jours, a soulevé les colères des républicains opportunistes et radicaux qui siègent au Luxembourg. M. Wallon demandait simplement à M. Constans si le gouvernement avait autorisé le Conseil municipal de

Paris à élever une statue à Danton sur l'emplacement de l'ancienne Abbaye et s'il devait se faire représenter à l'inauguration de cette statue.

M. Wallon s'était borné à exposer les faits historiques, démontrant que les odieux massacres de Septembre étaient le résultat non d'un mouvement populaire, mais d'un ordre réfléchi ; que Danton n'avait jamais renié la responsabilité de ces massacres. Il lui fallait une tête d'aristocrate par jour, on lui en donna bien davantage et des têtes de démocrates avec, il en sut quelque chose.

Le ministre de l'intérieur ne s'est pas donné la peine de réfuter ces assertions ; il n'aime pas les discussions historiques. Pour lui, Danton a été un grand patriote ; il a fait de grandes choses. M. Constans est heureux de lui voir élever une statue dans Paris. Ce n'est pas lui, c'est M. Sarrien qui a autorisé par décret le Conseil municipal à ériger une statue à ce massacreur. M. Constans n'a pas encore été invité à la cérémonie. Mais si on l'y invite, il acceptera. Jugez si le Conseil municipal va perdre l'occasion d'une telle aubaine !

M. Constans a laissé au pasteur Dide et à un débutant sénatorial le soin de glorifier plus bruyamment Danton et de flétrir le roi Louis XVI. « Respectez la victime ! C'est abominable ! » a-t-on crié à droite ; mais rien n'y a fait. « Les héritiers des va-nu-pieds », suivant l'expression d'un orateur sénatorial, ont fait à la mémoire de Danton, couvert du sang des victimes, des ovations enthousiastes.

« Prenez garde, leur a dit M. de Lareinty, de fausser l'esprit du pays en glorifiant les auteurs de pareils actes, au lieu de les flétrir ! »

Le gouvernement de la République, par l'organe de M. Constans, fier d'un tel triomphe, s'est contenté de l'ordre du jour pur et simple à mains levées.

INFORMATIONS

LES VACANCES PARLEMENTAIRES

Un grand nombre de députés insistent pour que les Chambres se séparent le 23 juillet et que la session extraordinaire ne commence que dans la deuxième quinzaine d'octobre. C'est faire son deuil d'avance du budget.

Au conseil des ministres, réuni hier matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Carnot, M. Yves Guyot a dit que les Compagnies de chemins de fer et lui se sont mis d'accord sur le dégrèvement de 20 0/0 concernant les billets d'aller et retour et sur les tarifs communs pour les colis au-dessous de 40 kilos, enfin sur divers autres points de détail réclamés par le comité consultatif.

Les troupes du gouvernement de Paris se sont rendues hier matin sur l'hippodrome de Longchamps, où elles ont défilé en présence du général Saussier.

Il s'agissait d'une sorte de répétition de la revue du 14 juillet. Les troupes sont rentrées à Paris à 11 heures.

L'AFFAIRE BARRÈME

M^{me} Souffrain dément par lettre avoir jamais vu M^{me} Barrême et avoir jamais rien dit relativement à l'assassinat du préfet de l'Eure, dont le parquet ne s'occupe pas.

MORT DU R. P. FÉLIX

Un télégramme de Lille annonce la mort du célèbre prédicateur le Père Félix.

LE CONCORDAT

A propos de l'action catholique, dont s'occupe l'*Univers*, notre confrère parle du Concordat, des compromis trop souvent consentis pour son maintien, et, finalement, il en arrive à cette conclusion, qui devrait servir de moralité :

« Une des préoccupations qui ont le plus pesé sur l'action catholique depuis l'avènement du parti républicain, c'est la crainte de voir le gouvernement abroger le Concordat et supprimer du même coup le budget des cultes.

« Tout ce que l'on a mis de résignation à supporter les attentats les plus directs aux droits de l'Eglise, à la liberté de la religion et des consciences catholiques ; tout ce que l'on a fait de concessions à la politique du jour et au parti dominant, est venu du désir de sauvegarder avant tout l'essentiel, à savoir le statut légal de l'Eglise en France, avec les prérogatives qui en résultent pour le clergé et pour le culte. On a sacrifié au moindre mal ; on a abandonné ce que l'on croyait impossible de défendre, pour conserver ce qu'il paraissait le plus nécessaire de garder.

« Aujourd'hui, avec l'expérience d'un régime qui s'est prolongé au-delà des prévisions communes, avec une vue plus nette de la situation, et peut-être aussi une connaissance plus exacte des hommes, on en est à se demander si l'on ne s'est pas fait quelque peu illusion, en s'attachant trop aux menaces, moins que cela, aux projets présumés des républicains, en subordonnant la défense des droits et des libertés catholiques à la nécessité de maintenir le Concordat.

« Peut-être aurait-on pu mieux juger du premier coup de la réalité des choses. Réellement, les républicains arrivés au pouvoir avaient-ils, ont-ils eu jamais l'intention de dénoncer le Concordat ?

« Au lieu de garder parfois tant de ménagements pour le sauver, peut-être aurions-nous pu, en certaines circonstances, pousser plus résolument nos adversaires et les faire reculer eux-mêmes par la crainte de le perdre. »

Notre « beau Proust » ne va pas s'ennuyer. Le ministère du commerce se propose de lui faire allouer *trois millions* pour représenter la France à l'Exposition de Chicago ! Se fera-t-il adjoindre l'ami Albert Wolf pour brocancer là-bas quelques tableaux ?... Le *Temps* nous apprend que M. Proust a sollicité un crédit particulier de 300,000 fr. « pour participer à l'exposition spéciale des femmes » ! Nous aurions besoin ici d'un peu de lumière. L'ancien directeur des beaux-arts eut jadis sous sa tutelle les ballerines de l'Académie de Musique. Au-

rait-il le projet d'emmener avec lui un lot de danseuses ?

LA LOTERIE DE BESSEGES

On se rappelle les grandes affiches de Bessèges qui illustraient Paris, il y a peu de temps.

Peut-être n'ont-elles pas toutes disparu. Un malheureux mineur, très noir, implorait par son attitude la charité publique. C'était navrant.

On lançait ainsi une loterie, qui a mal marché et plus mal tourné encore, si l'on en croit les dépêches suivantes de Bessèges :

« Nîmes, 6 juillet. — Ce matin, au moment où M. Manificier, maire de Bessèges, allait prendre le train pour se rendre à Nîmes, le commissaire de police l'en a empêché et l'a prié d'attendre le parquet d'Alais, qui devait arriver par le train de huit heures.

» Dès leur arrivée, le procureur de la République et le juge d'instruction se sont rendus au domicile du maire avec une escorte de gendarmes pour y faire une perquisition minutieuse.

» La foule se presse aux abords du domicile du maire.

» A la suite de la perquisition opérée chez le maire, ce dernier a été maintenu en état d'arrestation. Son incarcération à la prison d'Alais a eu lieu à trois heures en présence d'une foule compacte.

» On annonce que le percepteur, trésorier de la commission de répartition des fonds de la loterie, vient d'être suspendu de ses fonctions.

« Nîmes, 7 juillet. — Ce matin, la population de Bessèges se montre vivement surexcitée. 4,500 personnes environ stationnent devant la mairie. D'après les bruits qui courent, de nombreux personnages seraient compromis dans l'affaire de la loterie. On dit même que d'autres détournements importants ne se rapportant pas à la loterie auraient été découverts.

» M. Manificier, maire de Bessèges, qui a été écroué hier à la maison d'arrêt d'Alais, subira aujourd'hui un interrogatoire.

L'empereur Guillaume est allé voir sa grand-mère Victoria. Tous les ans, il lui fait une visite, qu'on a voulu nous représenter d'abord comme ayant un simple caractère familial. Maintenant on n'insiste plus. On reconnaît plus volontiers que ces voyages annuels ont une haute portée politique.

Guillaume II espère bien que celui-ci sera plus décisif encore que les précédents pour sa diplomatie.

Comme tous les ans les journaux anglais s'abandonnent à un enthousiasme exalté.

Dans l'empereur d'Allemagne, ils voient surtout l'ennemi de la France.

LA GREFFE CANCÉREUSE

On sait toute l'émotion produite par la révélation faite à l'Académie de médecine par le docteur Cornil.

Un chirurgien appelé à faire l'ablation d'un cancer du sein chez une femme, après avoir terminé l'opération et tandis que la malade était encore sous l'action du chloroforme, fit une greffe du cancer sur l'autre sein.

Le cancer se développa parfaitement, et bientôt on dut opérer le second sein.

L'acte criminel remonterait à quatre ans. Une plainte avait été déposée au Parquet.

Quel était le chirurgien coupable ? Le bruit court que ce chirurgien était établi à Reims.

Ce bruit paraît fondé.

Un correspondant du *XIX^e Siècle* ajoute que le coupable est le docteur J..., de Reims.

Après avoir résumé la question, le *National* publie cette note, inspirée par le docteur Dupouy :

« On n'a pas oublié le bruit fait autour du cas de ce chirurgien d'une ville de l'Est qui greffa, par pure curiosité scientifique, un cancer sur une pauvre femme malade, et déterminait ainsi la mort du « sujet ».

» Un médecin parisien, le docteur Dupouy, tout en blâmant cette pratique criminelle, vient de déclarer cependant que la vivisection humaine est indispensable au progrès de la science. Les expériences sur les cobayes ne signifient rien. C'est sur l'homme qu'il faut agir.

» Seulement M. Dupouy propose de revenir à un ancien usage et de livrer à la Faculté les condamnés à mort qui demanderont leur grâce. De cette façon, le condamné, après l'arrêt suprême, aura le choix entre la guillotine et le scapel. M. Dupouy ne doute pas un instant qu'il n'exprime ses préférences.

L'*Eclair* de l'Est paru hier matin donne de nouveaux détails sur la triste inoculation du cancer.

Le journal de Reims affirme que le médecin existe et qu'il habite la ville.

Il demande que le Parquet fasse une enquête sur cette affaire ; il ajoute que, d'après des témoins, le fait se serait passé à l'hôpital, salle Sainte-Félicité, n° 9.

Le journal se fait fort de donner les noms de la personne opérée et des témoins qui assistaient à l'opération.

ÉTRANGER

Buda-Pest, 7 juillet. — On signale des orages épouvantables dans les districts de la Hongrie septentrionale, notamment dans les environs de Saint-Miklos. Une grange où 160 ouvriers et ouvrières s'étaient réfugiés, s'est effondrée. Il y a eu 7 morts et 41 blessés, dont 14 ne survivront sans doute pas.

Saint-Petersbourg, 6 juillet.

Un terrible orage qui a duré quatre heures est tombé sur Ekaterinosloff.

Cinquante personnes ont été noyées et cinq autres tuées par la foudre.

Cinquante-huit maisons et quatre ponts ont été détruits.

On télégraphie de Chicago, 7 juillet :

« Pendant un violent orage, un ballon a été frappé par la foudre sur le terrain de l'Exposition. Les aéronautes français Godard et Panis sont grièvement blessés. »

New-York, 7 juillet. — L'exécution par l'électricité annoncée comme imminente a eu lieu ce matin. Deux condamnés ont été exécutés à la prison de Sing-Sing.

New-York. — Les deux autres condamnés ont été exécutés à cinq heures et demie et à six heures.

NOUVELLES MILITAIRES

LE TIR DANS LA CAVALERIE

Jusqu'à ce jour, avons-nous dit, les régiments de cuirassiers étaient armés seulement du revolver. Aujourd'hui qu'ils ont reçu ou vont recevoir la carabine à répétition, il a paru indispensable d'envoyer dans les écoles de tir un certain nombre d'officiers pour y faire des études techniques, et le ministre a décidé que chaque année :

Huit officiers seront détachés à l'École régionale du camp de Châlons ;

Deux officiers à l'École du Ruchard ;

Deux officiers au camp de la Valbonne.

Ces cours, auxquels assistent déjà des officiers des autres régiments de cavalerie, seront organisés en mars et avril.

EMPLOIS SPÉCIAUX DANS LA CAVALERIE

Les officiers de cavalerie proposés pour des emplois spéciaux (trésorier, officier d'habillement) et maintenus au tableau d'avancement ne sont plus classés séparément, mais placés à leur rang d'ancienneté.

La situation des officiers inscrits au tableau dépendra donc, non plus de leur proposition pour un emploi spécial, mais de leur ancienneté comme lieutenant.

LE 13^e CUIRASSIERS

Le ministre de la guerre vient de décider pour le mois d'octobre prochain la formation du 13^e régiment de cuirassiers.

Il sera formé à Chartres. Le 2^e régiment de dragons, qui occupe cette ville, ira à Auxonne et formera brigade avec le 19^e de même arme.

Le 16^e chasseurs quittera Auxonne et prendra garnison à Beaune.

Le 13^e cuirassiers sera provisoirement rat-

taché à la 3^e brigade de cuirassiers (général Duhesme), qui compte déjà les 3^e et 6^e régiments. La 1^{re} division de cavalerie aura ainsi 7 régiments.

Plusieurs municipalités des villes de l'Est ont fait, auprès du ministre de la guerre, des démarches en vue d'obtenir le siège du corps d'armée qui doit être créé dans cette région. A toutes, le ministre a fait la même réponse : si le doublement du 6^e corps doit se réaliser, on n'a pris encore aucune décision à cet égard.

Chronique Locale

ET DE LOUEST

L'Exposition de Saumur

Saumur, le 7 juillet 1891.

Monsieur le Rédacteur,

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir insérer, dans un des prochains numéros de votre estimable journal, les réflexions suivantes :

« On m'a dit que la Commission de l'Exposition de Saumur disposait actuellement d'une somme de 20,000 fr. environ, y compris la subvention que la municipalité s'est engagée à fournir.

» C'est une assez jolie somme ; mais cependant, quand on examine sérieusement les frais multiples qui sont indispensables pour l'installation du manège des Ecuyers, d'une partie du Chardonnet et de la carrière Marengo, cette somme devient à peine suffisante pour faire quelque chose de passable.

» L'Exposition aura lieu quand même, malgré ce peu de ressource, et sans dépasser la somme dont on dispose. On fera bien, du reste, en agissant ainsi : cela vaudra mieux que de courir à un déficit. Mais nous sommes dans une ville coquette, bien faite pour les belles fêtes, au bord d'un fleuve majestueux, et située dans un des plus beaux coins de la France. J'aurais donc été heureux, comme enfant de Saumur, que cette Exposition, à laquelle tout le monde s'intéresse assurément, et qui sera une nouveauté pour notre cité, fût en rapport avec son cadre.

» En un mot, on fait bien partout, j'aurais voulu qu'on fit *très bien* chez nous.

» Il me paraît certain qu'avec une dizaine de mille francs de plus on atteindrait ce but qui sera à l'honneur de Saumur.

» Mais comment trouver cette somme ? Là, en effet, est la difficulté. On aurait, cependant, un moyen bien simple, avec un peu de bonne volonté et de désintéressement.

» Dans les ressources que possède en ce moment l'entreprise de l'Exposition, il n'a été

UN AMOUR EN RUSSIE

PAR GEORGES DU VALLON

— Mais, monsieur, songez à ce que vous me demandez, et vous reconnaîtrez vous-même que c'est impossible. Ah ! vous ne savez pas... Non seulement mon père est mort sur le champ de bataille, héroïque jusqu'à la dernière minute, et je me suis fait soldat pour l'imiter... et le venger ; mais encore, mon pays a été arraché à la France... Je suis Alsacien ! Vous devez donc comprendre que je ne puis, même au prix de mon bonheur, désertir avant le combat.

Un sourire, qui n'avait rien d'ému, plissa les lèvres minces de l'ami de l'Allemagne.

— C'est très beau, ce que vous me dites là, mais c'est très peu pratique. En somme, j'en conclus que vous préférez votre pays, ou plutôt la chimère que vous décidez de ce nom, à ma nièce et pupille ; et il me semble qu'Alexandra Dmitriewna vaut bien un amour exclusif.

— Vous êtes cruel, monsieur, dit gravement

Gérard, qui se mordait les lèvres jusqu'au sang sous cette voix railleuse qui profanait, lui semblait-il, ses intimes tendresses. De ce que je veux remplir honorablement mon devoir, s'ensuit-il que mon cœur n'appartienne pas exclusivement à la femme que j'aime ? Elle-même ne s'y trompe pas, et jamais la proposition que vous venez de m'adresser n'a germé dans son esprit.

— C'est qu'elle ne connaît pas la vie comme moi, et que ses illusions lui tiennent, pour l'instant, lieu d'expérience.

— Et puis, n'est-ce pas aussi pour moi une question de dignité ? Vous trouvez fâcheuse la disproportion de nos fortunes, et je suis absolument de votre avis. Cette disproportion ne deviendrait-elle pas plus choquante si, abandonnant ma position, je consentais à ne rien faire ? Ce rôle, je l'avoue, ne me conviendrait nullement.

— Je ne puis, mon cher monsieur, que vous répéter ma conclusion : il est inutile que nous continuions à discuter.

— Ainsi, sachant que nous nous aimons, que notre union, qui serait pour nous le bonheur, est approuvée par la sœur aînée de mademoiselle Vonzof, — celle qui tient la place

de sa mère, — vous rejetez ma demande pour une question secondaire à laquelle vous êtes seul à tenir ?

— Je me considère comme plus sage que vous tous, voilà.

— Vous êtes l'oncle d'Alexandra Dmitriewna, et, comme tel, vous avez droit à mon respect. J'espère que vous ne jugerez pas que je m'en départis, si je vous avoue que vous me semblez outrepasser ce que votre devoir...

— Ceci est mon affaire. Quant à Alexandra Dmitriewna, quelle que soit son appréciation là-dessus, elle devra se soumettre à ma décision, et, je vous en avertis charitablement, s'y soumettre plus longtemps que vous ne pensez sans doute. Le général Vonzof, se défiant de l'imagination de ses filles, et voulant y opposer un sage contrepoids, a décidé qu'au point de vue du choix d'un époux, Alexandra ne serait émancipée de ma tutelle qu'à vingt-cinq ans. D'ici-là, on ne pourra pas se passer du consentement de l'oncle.

— Et ce consentement, vous ne me permettez même pas de l'espérer dans l'avenir ?

— Non... A moins que...

— Eh bien ? interrogea Gérard en le regardant.

— Vous êtes Alsacien, m'avez-vous dit ? Il y aurait bien un moyen, mais... vous n'en voudriez pas. N'en parlons plus.

L'officier s'était levé, et d'une voix calme et digne :

— Je ne veux pas chercher à vous comprendre, monsieur. Il ne se peut pas que vous me proposiez une lâcheté. Mais vous avez raison, nous ne saurions nous entendre... Il ne me reste plus qu'à vous prier d'excuser une visite importune.

Il salua et sortit, accompagné par M. Tardis, qui tenait à remplir, à sa manière, ses devoirs de maître de maison.

XV

Lorsque le prince Boris connut l'ultimatum de l'oncle, il donna libre cours à son indignation.

— C'est bien là, fit-il avec colère, ce type, rare chez nous, mais encore trop commun, de Russe frotté d'Allemand, qui n'a d'admiration que pour les gloires et les vices de l'Allemagne. Ces gens-là sont la plaie de la Russie, et, si l'on n'y prend garde, ils en seront la ruine.

Gérard laissa s'exhaler cette colère, à la

tenu aucun compte des entrées supposables, qui seront de 0,50 par personne et par entrée. Ne pourrait-on pas trouver, dans Saumur et ses environs, cent capitalistes s'intéressant à la chose et qui formeraient entre eux un fonds de réserve à 100 fr. par tête? Ces fonds seraient remboursés à ceux qui en feraient l'avance, suivant les ressources que donneraient les entrées, et je crois fermement qu'il n'y aurait pas une grosse perte pour chacun. En tout cas, ceux qui se seraient imposés ce sacrifice auraient la satisfaction d'avoir fait une bonne action.

» J'ajoute que je suis tout disposé à donner l'exemple, si mon idée est bien accueillie, en m'inscrivant pour la somme de 100 fr. »
Veuillez agréer, etc.

UN SAUMUROIS.

Les adhérents sont priés de souscrire au Bureau du journal, ou à la Commission financière de l'Exposition qui approuvera certainement cette idée.

TIR AUX PIGEONS

Ainsi que nous l'avions annoncé, pour terminer les fêtes de Verrie-Saumur, le Tir aux pigeons, dont M. Aubert est président, a ouvert ses portes. Tout l'après-midi d'hier a été consacré à des tirs divers, poules et handicap.

La réunion a été très animée : plus de 250 pigeons sont tombés sous le plomb des tireurs. Aussi des applaudissements nombreux leur ont été prodigués. La pelouse, sillonnée en tous sens par les plus jolies toilettes d'été, offrait un coup d'œil ravissant.

La plus grande attraction de la journée était le grand prix de Verrie.

Il a été gagné par M. Auguste Laroche (7 pigeons sur 7). Les autres prix dont nous avons donné le détail hier sont échus à M. Moisan, de Tours, à M. Aubert, de Saint-Florent, et à M. Dulac, élève-officier.

UNION SAUMUROISE

SOCIÉTÉ DE GYMNASTIQUE, DE TIR ET D'ESCRIME

Séance au Stand de l'Ecole de cavalerie, le dimanche 12 juillet 1891, de 2 heures à 4 heures du soir.

Fusil Gras, à 200 mètres.

Revolver, à 30 mètres.

Le Directeur du Tir, G. DOUSSAIN.

SQUARE DU THÉÂTRE

Harmonie Saumuroise

Concert du JEUDI 9 juillet, de 8 heures 1/4 à 9 heures 1/4 du soir

Programme

1. Allegro..... X.
2. Le Camp du Drapeau d'Or, ouverture..... BUOT.
3. Pour les bambins, polka..... FAHRBACH.
4. La Mascotte, mosaïque..... AUDRAN.
5. Le Bon Bourgeois..... LEROUX.

Le chef de musique,
V. GOUBEAULT.

Musique Municipale de Saumur

Mardi prochain, 14 juillet, la Musique Municipale se fera entendre deux fois, d'abord pendant les régates, dans l'après-midi, et le soir, au Square du théâtre, à 8 heures 1/4.

Nous publions les deux programmes.

Pendant les Régates

1. Le Lillois, pas redoublé..... LEROUX.
2. Le Calife de Bagdad, ouverture..... BOIELDIEU.
3. Madame Boniface, quadrille..... CORBIN.
4. Volupté, mazurka avec introduction pour clarinette..... ZIEGLER.
5. En Tramway, polka..... LEROUX.

Le soir, au Concert du Square

1. Le Patriotique, pas redoublé..... FAVRE.
2. Le Voyage en Chine, fantaisie..... BAZIN.
3. Le Bon Bourgeois, polka..... SELLENICK.
4. Le grand air du Chalet, pour basse..... ADAM.
5. La Malle des Indes, galop..... RABOIN.

Le Chef de musique,
V. MEYER.

État civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 5 juillet. — Marguerite-Marie-Madeleine Colin, rue des Basses-Perrières.

Le 6. — Eugène Hobbe, à l'Hospice; — Louise-Césarine Doineau, rue de Fenet.

MARIAGE

Le 7 juillet. — Jean-François Filliatreau, employé à l'Usine à gaz, a épousé Marie-Augustine Beauvais, cuisinière, tous deux de Saumur.

DÉCÈS

Le 6 juillet. — Léon Lamy, journalier, 16 ans, à l'Hôpital; — Fernande Cheminade, 2 ans, Grande-Rue; — Marie-Adrienne Blanloeuil, épouse de Marie-Georges Sandré, 29 ans, avenue de la Gare de l'Etat.

GRANDE COURSE DE FOND

Dans sa réunion du mercredi 1^{er} juillet, la majorité des membres du Veloce-Club angevin s'est prononcée définitivement en faveur de la grande course de fond d'Angers à Tours avec retour.

Ce grand tournoi aura lieu dans le mois de septembre, soit le dimanche 20, soit le dimanche suivant 27.

MOBILISATION DU 9^e CORPS

On lit dans le Journal du Loiret :

« Les journaux d'Indre-et-Loire annoncent que le 9^e corps d'armée va être mobilisé très prochainement. C'est une erreur. Aucun corps d'armée du Centre ne sera mobilisé cette année. Le budget n'a prévu que les dépenses occasionnées par les grandes manœuvres, au cours desquelles quatre corps d'armée vont subir les véritables épreuves de la mobilisation. Si un groupe militaire doit être mobilisé, ce sera la 9^e division de l'armée de Paris. »

SEGRÉ. — Dans la séance du 14 juin dernier, le conseil municipal a émis le vœu que

les attributions respectives des juges de paix et des tribunaux de 1^{re} instance soient conservées et que tous les tribunaux de 1^{re} instance soient maintenus. Il a chargé l'administration municipale de transmettre ce vœu aux Chambres par l'intermédiaire des sénateurs et députés de Maine-et-Loire.

BOURGUEIL. — L'aulace des voleurs n'a plus de bornes. Après avoir dévalisé clapiers et poulaillers, et il y a une quinzaine, dérobé la valeur de deux barriques de vin, samedi soir ils ont commis un nouveau méfait : ils se sont introduits dans la tannerie de MM. Maurice frères et ont dérobé plusieurs côtés de cuirs. Ils ont profité de ce que M. Maurice aîné avait emmené son chien avec lui pour conduire un ami à la gare de Port-Boulet.

La gendarmerie s'est occupée du vol, mais jusqu'à présent les voleurs sont introuvables. Il faut espérer qu'ils ne tarderont pas à tomber entre leurs mains.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 7 juillet 1891.

Bourse toujours peu animée; négociations sans importance, non susceptibles d'exercer sur les cours une influence sérieuse. Bonnes tendances néanmoins. Le 3 0/0 cote 95.15 en hausse de 15 centimes sur hier; le 4 1/2 0/0 fait 105.75.

La Banque de Paris passe de 780 à 785; nous répétons que ce cours ne répond ni à la valeur réelle du titre, ni au développement continu des bénéfices sociaux.

La Société Générale, en dépit de la torpeur du marché, entretient un bon courant d'affaires à 483.50. Le pair est tout indiqué étant donné le chiffre des bénéfices qui s'élève à 333,000 fr. par mois en moyenne.

La Banque d'Escompte est demandée à 470. Le Crédit Foncier cote 4.250. — Le Crédit Mobilier fait preuve de grande animation. A signaler plusieurs bons achats à 381.

Le Crédit Lyonnais fléchit de 800 à 796. Le Crédit Foncier de Tunisie se tient très ferme aux cours précédents. Le chiffre des prêts hypothécaires, autorisés par le conseil d'administration, s'élève à près de deux millions.

Les obligations des Immeubles de France sont bien tenues à 385.

A mesure qu'approche la clôture de la souscription, le mouvement d'opinion qui attire les capitalistes sur l'Electra s'accroît. On a pu voir une disproportion entre le prix actuel du titre qui est de 50 fr., et les évaluations de la direction technique, mais la vulgarisation des éléments de l'affaire a triomphé de cette idée.

Les Chemins Economiques sont à 413.

Dernières Nouvelles

Paris, 8 juillet, 1 h. 05 soir.

La Cour d'assises du Nord vient de condamner à mort Baillet et Dutilleul aux travaux forcés à perpétuité.

Le XIX^e Siècle publie une dépêche du général Boulanger démentant les bruits de la prochaine publication d'un livre quelconque.
HAVAS.

PILULES SUISSES

Le médicament le plus populaire de France.

— Me permettez-vous de revenir quelquefois? demandait Gérard à mademoiselle Vonzo, dont la main s'appuyait à peine sur son bras, de peur qu'il la sentit trembler.

— Oh! oui, quelquefois... mais pas trop souvent...

— Non, pas trop souvent... Vous avez raison... je ne veux pas vous compromettre.

Elle s'arrêta et le regarda en face, de son regard honnête et sincère, qui n'avait rien à cacher.

— Vous m'avez mal comprise, Gérard. Je pense que, pour tous deux, il vaut mieux nous épargner d'inutiles épreuves, ou du moins ne pas les multiplier... Mais je ne pense pas aux indifférents, me souciant peu de ce qu'ils peuvent dire, quand je reste irréprochable. Je vous ai promis d'être votre femme... Nous nous marierons dans six ans, si, d'ici là, vous n'avez pas changé d'avis.

Il la regardait avec ravissement. Elle l'aimait, oui, elle l'aimait comme il avait à peine osé rêver de l'être, puisque, dans son amour, elle trouvait cette franchise et cette énergie. Il se sentait ému jusqu'au fond de l'âme par cette chaste et dévouée tendresse; mais dans son expérience peut-être un peu sceptique de la vie,

Un Monsieur offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine et de l'estomac et de rhumatismes, un moyen infail- lible de se guérir promptement ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre dont on appréciera le but humanitaire est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte postale à M. VINCENT, 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier, et enverra les indications demandées.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur.

Eau-de-Vie Blanche pour Fruits

FABRICATION SPÉCIALE

Eau-de-vie de Marmande, 43°, 4 l. 50 le litre

— de Montpellier, 45°, 4 l. 75 —

— d'Armagnac, 50°, 2 francs —

VERRE COMPRIS

BÉNÉDICTINE de l'abbaye de Fécamp

5 fr. 90 le litre

Baisse de Prix sur le SUCRE

GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE

Et Alcoolat composé

De A. RIVAUD

Chimiste breveté, à SAUMUR

Médaille aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. Dartres, Eczéma, Démangeaisons.

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes.

L'ALCOOLAT composé perfectionné RIVAUD est spécialement recommandé contre le pithyriasis (pellicules cause de la chute des cheveux); les effets obtenus sont très prompts et assurent une guérison complète et durable. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande. Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout : pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.



LE SUBLIMIOR

FAIT DISPARAITRE CHEVEUX GRIS

ENLÈVE LES PELLICULES

ARRÊTE LA CHÛTE DES CHEVEUX

Seul Régénérateur anglais ne poissant pas les cheveux et permettant de friser, donnant progressivement depuis le blond jusqu'au plus beau noir.

Le NIGER de HARRIS rend instantanément aux cheveux et à la BARBE leur nuance primitive par une seule application tous les 15 jours.

LE NIGER 450. — INOFFENSIF

CHEZ PRINCIPAUX COIFFEURS, PARFUMIERS ET PHARMACIENS.

Entrepôt à PARIS: HARRIS, 13, Rue de Trévise

Saumur, chez LOUTARD, coiff' p^r, 2, r. St-Jean.

PAUL GOBET, propriétaire-gérant.

quelle il s'associait au fond du cœur. Sa déception, à lui, était de celles qui restent silencieuses. En revoyant Alexandra, il la sentait, cette déception, si intense, si amère, que le découragement lui venait. Pouvait-il raisonnablement garder de l'espoir? Quelle que fût l'affection d'Alexandra — et il lisait cette affection dans les yeux sincères qu'il aimait — quel que fût aujourd'hui le chagrin de la jeune fille, six ans sont un siècle à cet âge. Entourée d'adulations et de séductions comme elle l'était, ne pouvait-il arriver qu'elle l'oubliât? Lui, qui était un homme, il connaissait assez la vie et ses déboires, il appréciait assez le bonheur entrevu pour sentir qu'il ne l'oublierait jamais.

— J'essaierai à mon tour, déclara la princesse, moitié fâchée, moitié riieuse. J'irai trouver cet oncle barbare, et, devant moi, il faudra bien qu'il capitule.

Elle partit le lendemain, et, comme elle l'avait promis, peu de jours après elle était de retour. Elle n'avait rien obtenu, sinon le conseil ironique, donné par M. Tardishef, de marier au plus tôt, en manière de diversion, la belle inconsolable.

— Il est horrible! s'écria irrévérencieuse-

ment la voyageuse, après avoir rendu compte de sa mission; horrible, et je le lui ai dit. Qu'il me déshérite s'il veut! De ma vie je ne le reverrai.

— Tu es bonne de prendre ainsi nos intérêts, dit sa sœur avec un sourire qui tremblait un peu sur ses lèvres. Malheureusement, tu n'y peux rien.

— Je peux au moins m'en souvenir... ce que tu sembles oublier de faire, répliqua Olga, emportée par son zèle.

Une larme monta aux yeux de la jeune fille, qui la retint courageusement.

— Sortons dans le jardin, veux-tu? proposa-t-elle avec douceur. Cela vaudra mieux que de discuter ici, où l'on étouffe.

Ils sortirent tous les quatre, ou plutôt tous les cinq, car la petite Nadiège ne tarda pas à les rejoindre, échantant, en coup de vent, aux mains de sa gouvernante, comme d'habitude. Comme toujours aussi, elle comptait honorer sa tante de sa préférence, ne la quittant pas plus que son ombre, chaque fois que la jeune fille se laissait faire. Mais ses parents la retinrent, pour que les pauvres fiancés eussent au moins quelques instants à eux, avant la séparation relative qui s'imposait.

il eût jugé peu loyal d'en abuser. Pour lui, pour un amour dans lequel, après tout, son imagination de jeune fille entrerait peut-être autant que son cœur, Alexandra accepterait-elle, sans le regretter jamais, un printemps sans floraison, une jeunesse sans joies?

— Comment pourrais-je vous dire ce que j'éprouve en vous écoutant? murmura-t-il d'un accent passionné.

Ils étaient arrivés à une terrasse qui, de l'extrémité du jardin, dominait la Néva. Appuyée contre la balustrade de pierre, abritée des regards indiscrets par les tiges retombantes et flexibles d'une grande liane d'Amérique, Alexandra laissait errer mélancoliquement son regard sur les eaux moirées et frissonnantes du fleuve.

(A suivre.)

JOURNAL DE LA SURDITÉ

Donne les DERNIERS RENSEIGNEMENTS sur tous les traitements existant en France et à l'étranger pour la guérison des maux d'oreilles. Il suffit pour le recevoir franco d'écrire à l'Administration: 112, BOULEVARD ROCHECHOUART, PARIS.

MARCHÉ DE SAUMUR DU SAMEDI 4 JUILLET 1894

Froment-commerce, l'hectolitre	20	Bœuf ou vache, le kil.	1 80
id. halle (moyenne)	19 48	Veau	2
Méteil	15 57	Mouton	2 40
Seigle	11 66	Porc	1 60
Orge	11 80	Poulets la couple	3 50
Avoine	9	Dindonneaux	—
Sarrasin	—	Canards	4
Haricots blancs	28	Oies	8
Haricots rouges	26	Beurre le kilog.	2 30
Fèves	—	(Eufs la douzaine	0 90
Noix	17	Foin, la charretée de	75
Châtaignes	—	780 kilog.	75
Sel les 100 kil.	15	Luzerne	75
Son	16	Paille	35
Pommes de terre, la barrique,	10	Huile de noix, 50 kil.	130
Farine, la culasse de	157	Chanvre 1 ^{re} qualité	—
Pain 1 ^{re} qual., le kil.	62	id. 2 ^e	—
id. 2 ^e id. Of. 38 33	—	id. 3 ^e	—
id. 3 ^e id. Of. 36 55	—	Charbon de bois, les	16
		100 kilog.	4 50
		Charbon de terre	—

Cours des Vins

Rouges.	
Souzay et environs	la barrique 150 à 200
Champigny	150 à 200
Varrains	150 à 200
Bourgueil	160 à 200
Restigné	150 à 200
Chinon	130 à 150
Blancs.	
Coteaux de Saumur	la barrique 200 à —
Ordinaires, environs de Saumur	135 à 140
Saint-Léger et environs	120 à 130
Varrains et environs	135 à 140
Le Puy-Notre-Dame et environs	115 à 120
La Vienne	115 à 120
Cidre de Bretagne	la barrique 36 à —
Cidre de Normandie	40 à —
Eau-de-vie, droits non compris	Phectolitre 66
Vinaigre de vin	42

Cours du froment et de l'avoine en Maine-et-Loire

	FROMENT	AVOINE
Angers,	de 22 » à » » »	de 10 50 à » » »
Saumur,	de 20 25 à 21 » »	de 10 » à » » »
Cholet,	de 20 25 à » » »	de 9 25 à 10 » »
Bangé,	de 21 » à 21 50 »	de 9 50 à 10 » »
Segré,	de 20 75 à » » »	de 10 50 à » » »
Beaupréau,	de 21 50 à » » »	de 9 75 à 10 » »
Montfaucon,	de 21 25 à » » »	de 9 25 à » » »
Montrevault,	de 21 75 à » » »	de 9 25 à » » »
Chemillé,	de 21 50 à » » »	de 10 50 à » » »
Champcoceaux,	de 22 » à » » »	de 9 30 à » » »
St-Florent-le-Vieil,	de 22 » à » » »	de 9 25 à » » »
Vihiers,	de 21 50 à 22 » »	de 10 » à » » »
Brissac,	de 22 25 à » » »	de 8 50 à » » »
Chalonnès,	de 22 25 à » » »	de 9 25 à » » »
Doué,	de 20 50 à 22 » »	de 9 » à 9 25

Nantes, blés d'Algérie, de 26 50 à 26 75 les 100 kilos.
Bons blés français, de 26 50 à 27 » les 100 kilos.

Annuaire de l'Épicerie française et de l'Alimentation. — Tel est le titre d'un livre qui vient de paraître et qui nous semble appelé à rendre de réels services à toutes les personnes qui s'occupent des denrées alimentaires tant solides que liquides. Dans un fort volume de 1,800 pages, dont le prix est de 40 fr. cartonné, l'éditeur, M. Paul GARNAUD (Bourse du Commerce), a condensé, d'une façon très claire, près de 400,000 adresses du monde alimentaire *gros et détail*. Le classement des départements par ordre alphabétique avec tableau résumé en tête, et de Paris par arrondissements, permet de trouver instantanément tous les renseignements utiles sur cette matière.

Étude de M^e HENRY LECOY, avoué-licencié à Saumur, rue Pavée, n° 1.

A VENDRE

SUR SAISIE IMMOBILIÈRE
En un seul lot

En l'audience des criées du Tribunal civil de Saumur,

UNE MAISON

ET SES DÉPENDANCES

ET JARDIN

Situés commune de Vihiers (Maine-et-Loire).

L'ADJUDICATION aura lieu le Samedi 8 août 1894, heure de midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un procès-verbal de saisie immobilière du ministère de Delmas, huissier à Vihiers, en date du vingt-huit avril mil huit cent quatre-vingt-onze, visé, enregistré et transcrit avec sa dénonciation au bureau des hypothèques de Saumur, le huit mai suivant, volume 47, numéros 33, 34, 35 et 36;

Et aux requêtes, poursuites et diligences de M. François Frapreau, propriétaire, demeurant à la Bressaugé, commune de Cersay (Deux-Sèvres),

Ayant pour avoué constitué M^e HENRY LECOY, licencié en droit, exerçant près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Pavée, numéro 1;

Il sera, sur et contre :

1^o Madame Louise Berthelin, sans profession, épouse du sieur Jules Herbelin, tonnelier, avec lequel elle demeure à Vihiers, et celui-ci pour la validité;

2^o M. Auguste Berthelin, agent-voyer, demeurant à Champigné-sur-Sarthe;

3^o M. Jules Rogeron, ancien notaire à Nueil-sous-Passavant, demeurant actuellement à Tours, rue Saint-Saturnin, n° 20;

4^o Et, en tant que de besoin, M. Camille Richard, ancien notaire, demeurant à Tours, rue Jehan-Fouquet, 36,

« Au nom et en qualité de liquidateur » judiciaire des biens et affaires dudit sieur Rogeron »;

Parties saisies;

Procédé, le samedi huit août mil huit cent quatre-vingt-onze, heure de midi, à l'audience des criées du Tribunal civil de Saumur, au Palais de Justice de ladite ville, à la vente aux enchères publiques, en un seul lot, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux et après l'accomplissement des formalités prescrites par la loi, des immeubles ci-après désignés, saisis sur les conjoints Berthelin et le sieur Rogeron, ci-dessus nommés.

DÉSIGNATION

LOT UNIQUE

1^o Un corps de bâtiments, situés à Vihiers, arrondissement de Saumur, à l'angle de la route d'Argenton et de la route de Nueil, divisé en deux locations, dont la première servant d'auberge est occupée par le sieur Edouard Guyon, et se compose de: trois pièces au rez-de-chaussée, et quatre pièces au premier étage, avec grenier au-dessus;

Et la deuxième, qui se trouve séparée de la première par un porche, composée: d'une boutique et d'un cellier au rez-de-chaussée;

Et de quatre pièces au premier étage, avec grenier au-dessus;

Le tout inscrit au plan cadastral de la commune de Vihiers, sous le numéro 154 de la section B, joignant au levant Martin, au couchant la route d'Argenton, au nord Pasquier, Créatin et les héritiers Charreau, et au midi la route de Nueil;

2^o Et un jardin, situé au même lieu, contenant environ deux ares, sur lequel se trouve élevée une construction servant d'écurie et de hangar, joignant au levant les héritiers Bernier, au couchant Jobin et Miau, au midi la route de Nueil, et au nord la veuve Courant, et inscrit au plan cadastral de la commune de Vihiers sous le numéro 159 de la section B.

Mise à prix..... 2,000 fr.

DÉCLARATION RELATIVE AUX HYPOTHÈQUES LÉGALES

Il est ici déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions d'hypothèques légales, devront les requérir avant la transcription du jugement d'adjudication.

NOTA. — Les enchères ne seront reçues que par le ministère d'avoués exerçant près le Tribunal civil de Saumur.

Fait et rédigé, le présent extrait, par l'avoué poursuivant la vente soussigné.

Saumur, le sept juillet mil huit cent quatre-vingt-onze.

LECOY.

Enregistré à Saumur, le huit juillet mil huit cent quatre-vingt-onze, folio case Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé: L. PALUSTRE.

Pour les renseignements, s'adresser:

1^o A M^e LECOY, avoué poursuivant la vente, à Saumur, rue Pavée, n° 1;

2^o Et au Greffe du Tribunal civil de Saumur, où est déposé le cahier des charges.

UNE JEUNE FILLE, connaissant service, demande PLACE.

S'adresser au bureau du journal.

A Vendre ou à Louer

UN PIANO NEUF

EN PALISSANDRE — TRÈS BEAU
MODÈLE A DOUBLE CYLINDRE

Avec égaliseur automatique au clavier
Rue de Poitiers, 22.

A VENDRE

Bon vin rouge garanti pur vin, provenant de Villemolle-l'Abbé, propriété de M. MÉNARD. — Récolte 1890. — Prix MODÉRÉS.

S'adresser à M. TAVEAU, expert au Pont-Fouchard. (489)

CIDRES

M^e ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'elle reçoit de très bons cidres nouveaux des meilleures contrées de Bretagne et de Normandie, garantis pur jus, à 38 fr. la barrique.

S'adresser route de Rouen, n° 21 bis. (143)

ENTREPOT

CIDRE DE BRETAGNE

PREMIÈRE QUALITÉ

P. FOUCHÉ, rue d'Orléans.

UNE FEMME, munie de bonnes références, demande Place ou à faire des Ménages.

S'adresser au bureau du journal.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846,
PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLÉ, S^r

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL,
fournisseur de l'École de cavalerie.

Accords, Réparations, Echanges et Locations de Pianos.

La Maison est à même de fournir pendant tout le cours de l'année des pianos d'occasion de différents facteurs, à des prix exceptionnellement avantageux.

Grand choix de Pianos neufs, Harmoniums, Violons, Violoncelles, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

600 Partitions et choix considérable de morceaux à l'abonnement.

Les soins extrêmement minutieux apportés dans tous les travaux de réparations, et les fournitures étant de 1^{re} qualité, nous ont déjà acquis une réputation incontestée dans la contrée.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 7 JUILLET

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)	
3 0/0	95 10	ACTIONS		Nord	1845	Oblig. fonc. 1877 3 0/0 r. à 400	390
3 0/0 1891	93 80	Banque de France	4480	Orléans	1525	— comm. 1879 3 0/0 r. à 500	472
3 0/0 amortissable	95 75	Banque d'Escompte	472 50	Ouest	1060	— fonc. 1879 3 0/0 r. à 500	472
4 1/2 1883	105 50	Comptoir national d'Escompte	573 75	Compagnie parisienne du Gaz	1407 50	— comm. 1880 3 0/0 r. à 500	467
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Crédit Foncier	1250	Transatlantique	530	— fonc. 1883 3 0/0 r. à 500	417
Oblig. 1855-60 3 0/0	551	Crédit Industriel et Commercial	595	Canal de Panama	32 50	— fonc. 1885 3 0/0 r. à 500	460 75
— 1865 4 0/0	529	Crédit Lyonnais	797 50	— Suez	2745	CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)	
— 1869 3 0/0	422	Crédit Mobilier	—	VALEURS ÉTRANGÈRES		Est 3 0/0 anc. r. à 500	435
— 1871 3 0/0	408	Dépôts et Comptes courants	365	Autrichien 4 0/0 or	96 05	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500	440
— 1875 4 0/0	526	Société Générale	482 50	Extérieur 4 0/0	71 55	Midi 3 0/0 ancien r. à 500	441 50
— 1876 4 0/0	524	Est	896 25	Hongrie 4 0/0 or	91	Nord 3 0/0 r. à 500	444
— 1886 3 0/0	409 50	Paris-Lyon-Méditerranée	1490	Italie 5 0/0	91 42	Orléans 3 0/0 r. à 500	442 50
Bons de liquidation	520	Midi	1297 50	Portugal 4 1/2 1888	330	Ouest 3 0/0 anc. r. à 500	441

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,
Hôtel-de-Ville de Saumur 1894

Certifié par l'imprimeur soussigné,

Maire,

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.